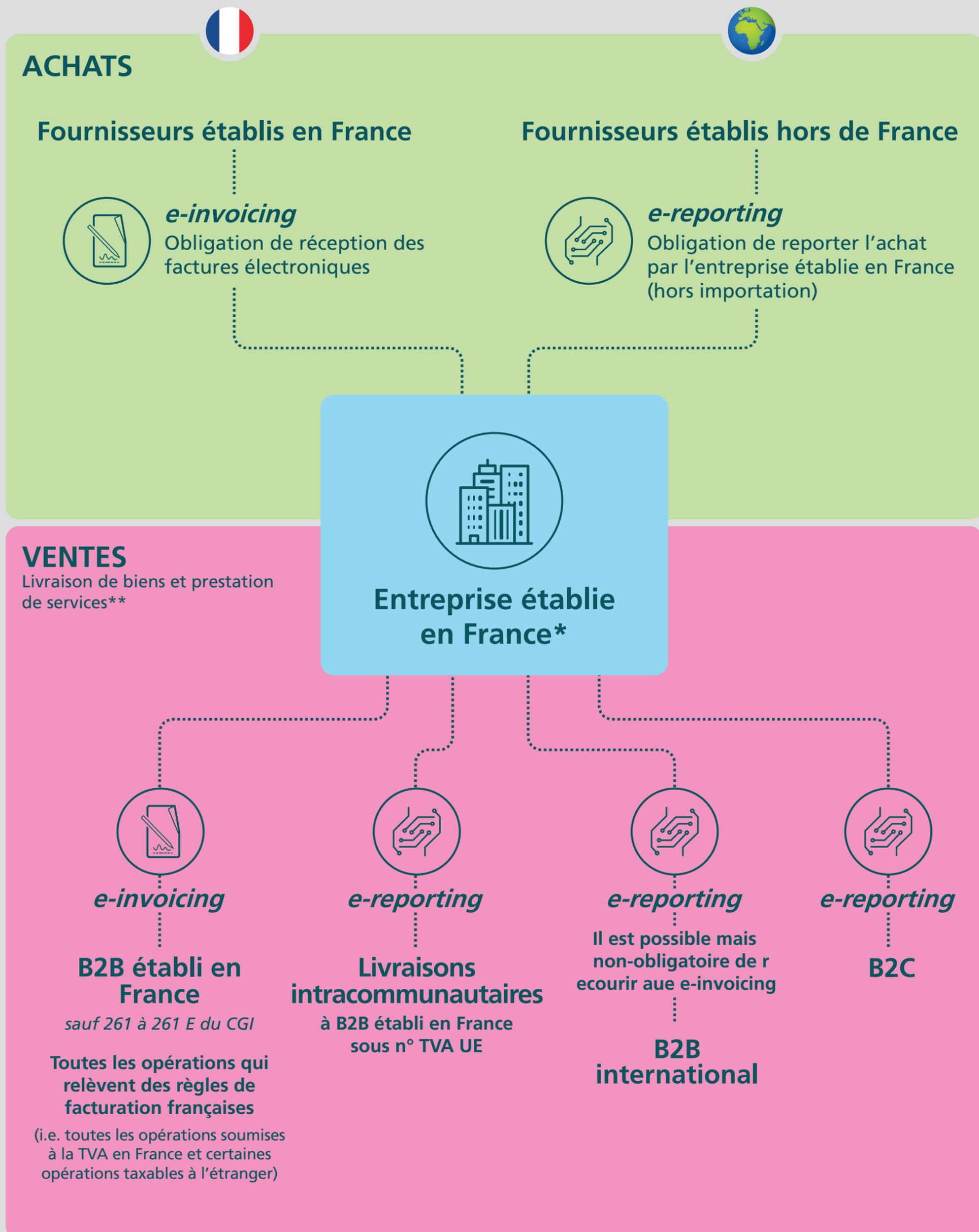


Réforme de la facturation électronique  
 Entreprises françaises : voici vos nouvelles obligations !



\*Notez qu'une entreprise établie hors de France peut également être tenue par des obligations de e-reporting.  
 \*\*En plus des données relatives aux transactions s'ajoutent, pour les prestations de services, les données de paiement, sauf option pour les débits.